

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1995)
Heft: 73

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VOTATIONS

Le paquet agricole désavoué

LE SOUVERAIN A OPPOSÉ le 12 décembre un triple non à la politique agricole. Il a rejeté avec 50,8% de non l'article constitutionnel sur l'agriculture. Le transfert des contingents laitiers et les contributions de solidarité ont rencontré une opposition encore plus franche, avec respectivement 63,4% et 66,3% de non.

Les trois objets ont reçu un accueil plus favorable en Suisse romande: les cantons de Fribourg, du Jura et de Vaud ont approuvé l'ensemble du paquet agricole. Les six cantons romands ont donné leur aval à l'article constitutionnel sur l'agriculture.

Pour les opposants aux objets agricoles, ce triple non marque bel et bien la défaite de l'ancienne politique agricole, issue de la guerre. Pour eux, l'agriculture doit respecter la nature et les animaux. Ils soulignent également l'inadaptation de l'agriculture actuelle aux attentes des consommateurs, et l'inefficacité des associations agricoles.

Le Parti socialiste et les Verts prônent l'adoption d'une politique agricole écologique. Les Démocrates suisses regrettent tout de même l'échec de l'article constitutionnel, tout comme la plupart des partisans du paquet agricole: Radicaux, Parti démocrate chrétien, Union Démocratique du Centre, Libéraux et Parti de la Liberté.

Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département fédéral de l'économie publique, a estimé que ce vote était tout le contraire d'un appel à l'immobilisme. Il y voit la volonté du peuple de développer une agriculture plus respectueuse de l'écologie, et plus proche des attentes du marché.

DROITS POLITIQUES

Des initiatives plus rapides

LES INITIATIVES POPULAIRES devront être soumises plus rapidement au peuple, c'est ce qu'a décidé le Conseil national dans sa révision de la loi sur les droits politiques. Les délais de traitement des initiatives populaires seront raccourcis. Le Conseil fédéral devra se prononcer dans un délai d'un an après leur dépôt, au lieu de deux actuellement. Le Parlement disposera pour sa part de deux ans et demi au

lieu de quatre. Si un contre-projet est opposé à l'initiative, le délai total de traitement sera ramené de sept ans et demi à cinq ans.

Après la décision du Parlement, les initiatives devront être soumises au peuple dans les neuf mois, alors que le Conseil fédéral est actuellement libre quant au choix de la date de votation. Ce délai pourra être prolongé par le Parlement s'il oppose un contre-pro-

Economies

LE PEUPLE ET LES CANTONS ont plébiscité le frein aux dépenses: il a été approuvé par tous les cantons, et a obtenu 83,1% de oui. Le chef du Département fédéral des finances, Otto Stich, s'est félicité de ce résultat. Sans résoudre tous les problèmes financiers de la Confédération, le frein aux dépenses va rendre toutefois plus difficile le vote de nouveaux crédits. Toute nouvelle dépense unique de plus de 20 millions de frs.s., ou périodique de plus de 2 millions de frs.s. devra obtenir l'approbation de la majorité absolue des députés des Chambres, alors que la majorité des votants suffisait jusqu'alors.

jet indirect (loi) à l'initiative.

Pour apporter leur soutien à une initiative ou à un référendum, les citoyens et citoyennes devront inscrire leur nom, mais aussi leur signature sur la liste, ce qui permettra d'éviter les abus. Pour les référendums, le délai de récolte des signatures sera porté de 90 à 100 jours. Là encore, les signatures devront être authentifiées par les communes.

EUROPE

Négociations avec l'UE

LES QUINZE ONT FINALEMENT DONNÉ LEUR FEU vert à la Commission européenne pour négocier un accord bilatéral avec la Suisse dans le domaine des transports, tout en fixant de nombreuses limitations à l'ampleur de cet accord. Les pourparlers ont débuté le 21 mars pour le secteur terrestre, et le 24 dans le secteur aérien. Adolf Ogi, chef du Département fédéral des transports, n'a pas caché que ces négociations seront difficiles. L'Union européenne (UE) a notamment durci sa position sur le volet aérien des discussions, en raison de l'accord "ciel ouvert" signé le 15 février entre la Suisse et les Etats-Unis. Cet accord offre à Swissair un accès facilité au

marché américain; en échange, les compagnies américaines ont la possibilité de renforcer leur présence en Suisse. Les Européens craignent que Swissair serve de cheval de Troie aux compagnies américaines, qui convoitent le ciel européen.

De toute façon, la Commission européenne exclut aux compagnies suisses l'octroi de droits de cabotage. Par exemple, Swissair ne sera pas autorisée à assurer un vol Genève-Paris-Amsterdam en embarquant ou en débarquant des passagers à Paris. De plus, les Quinze veulent introduire une clause de sauvegarde dans l'accord bilatéral, afin de se protéger de la concurrence américaine.

En ce qui concerne le volet routier des négociations, l'objectif de l'UE est de libéraliser le transport des marchandises et des personnes. Aucun droit de cabotage national ou international ne sera toutefois octroyé aux transporteurs helvétiques. Autre exigence des Quinze: l'abandon de la limite des 28 tonnes pour les poids lourds et l'accès aux grands centres de production et de consommation suisses. Ce point soulève de nombreuses protestations chez les Verts, qui redoutent un déferlement sur les routes suisses de camions étrangers de 40 tonnes.

OSCE

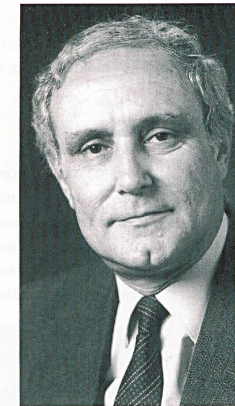
La Suisse en première ligne

LA SUISSE S'EST TROUVÉE AU PREMIER RANG lors de la dernière réunion des pays de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les 20 et 21 mars derniers à Paris. Le chef du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), Flavio Cotti, y représentait la présidence hongroise de l'OSCE. Un bon entraînement puisque la Suisse assumera cette présidence l'année prochaine.

Les 52 pays de l'OSCE ont adopté le Pacte de stabilité en Europe. Le but de ce Pacte est d'empêcher les conflits ethniques et frontaliers entre les pays d'Europe centrale et orientale. Le Pacte consiste en une déclaration politique par laquelle les pays de l'OSCE s'engagent à lutter contre toutes les manifestations d'intolérance et à respecter les Droits de l'homme et des minorités.

Lancée en 1993 par le Premier ministre français Edouard Balladur, l'idée de ce Pacte a été reprise par l'Union européenne, qui en a fait sa première grande initiative de politique extérieure. Edouard Balladur a annoncé l'aboutissement des travaux lors de son discours inaugural, prononcé à l'ouverture de la conférence. A l'issue de cette séance, le Premier ministre

français a transmis officiellement le Pacte à Flavio Cotti. Lors de son allocution, le chef du DFAE a abordé la manière dont la Suisse concevait sa mission à la tête de l'OSCE. S'il est conscient des moyens restreints et des structures modestes dont dispose l'Organisation, Flavio Cotti est persuadé qu'elle peut jouer un rôle essentiel dans la diplomatie préventive. Pour lui, le Pacte n'est qu'un début, et les problèmes fondamentaux sont loin d'être résolus. Flavio Cotti a mis l'accent sur la question des minorités nationales, remarquant au passage que la Suisse possède une longue expérience dans ce domaine.



Le conseiller fédéral Flavio Cotti représentait la présidence hongroise de l'OSCE.

SERVICE CIVIL

Un cas de conscience

LA SUISSE A INSTAURÉ UN SERVICE CIVIL DE remplacement pour les objecteurs de conscience. Il durera 450 jours, contre 300 pour le service militaire classique. Il faudra faire état de motifs de conscience crédibles pour y être admis. Plus de 90 ans ont passé depuis le dépôt de la première pétition en ce sens, et trois ans depuis l'adop-

tion par le peuple du mandat constitutionnel.

Ce service civil prendra la forme d'un travail au service de la communauté, dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'agriculture et de la protection de l'environnement. Il sera possible de l'effectuer à l'étranger.

ECONOMIE

Kuoni redevient suisse

LA MAJORITÉ DU CAPITAL du voyageur Kuoni est à nouveau en mains suisses. ITS, filiale du groupe allemand Kaufhof, a cédé son paquet d'actions à la Fondation Kuoni-Hugentobler et à un groupe de banques suisses. ITS détenait depuis septembre 1992 la majorité du capital de Kuoni, mais pas celle des droits de vote. Kaufhof, qui appartient au groupe Metro, basé à Zoug, avait acheté à l'époque son paquet d'actions Kuoni à Swissair. La Fondation Kuoni-Hugentobler prépare maintenant la restructuration du groupe de tourisme, elle envisage notamment la création d'une structure en holding et la simplification du capital.

Balair/CTA disparaît

LE GROUPE SWISSAIR a décidé de dissoudre sa filiale de vols charter Balair/CTA. Les services charter long-courriers seront repris par Swissair, les court-courriers par Crossair, à partir de novembre prochain. Une centaine de postes pourraient être supprimés dans les services au sol. La disparition de Balair/CTA, dont Swissair détient 94% du capital, s'inscrit dans la réorganisation des services aériens du groupe. La compagnie nationale prévoit, entre autres, de confier à Crossair tous les vols assurés par des avions de moins de 100 places.

Les CFF plongent

LE DÉFICIT DES CFF a doublé entre 1993 et 1994, passant de 98 à 198 millions de frs.s. La régie n'avait pourtant jamais transporté autant de voyageurs et de marchandises. Les prestations de la Confédération en faveur des CFF ont, de leur côté, atteint 2,47 milliards de frs.s. Le mauvais résultat de la régie reste cependant inférieur aux 204 millions de frs.s. initialement prévus. Benedikt Weibel, président de la direction générale des CFF, prévoit un retour des comptes à l'équilibre pour le début du XXI^{ème} siècle.

Nouveaux billets

LES PREMIERS À FAIRE PEAU NEUVE seront les billets de 50 francs suisses. Les nouvelles coupures apparaîtront au mois d'octobre. Il faudra attendre encore un an pour découvrir le billet de 20 francs suisses. Suivront, à six

mois d'intervalle, ceux de 10, 200 (qui remplacera celui de 500 francs suisses), 1 000, et enfin 100 francs suisses. Toutes les coupures auront la même largeur: 7,3 cm, comme les billets de 50 francs suisses actuels.

Ces nouveaux billets sont l'œuvre d'un artiste zurichois. Un procédé optique scintillant et multicolore devrait leur assurer une protection contre la contrefaçon.

OCDE

Nouveau représentant

JEAN-PIERRE ZEHNDER vient de prendre ses fonctions en qualité d'Ambassadeur et représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il succède à Eric Roethlisberger, récemment nommé vice-président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). M. Zehnder a fait partie du CICR en Afrique occidentale pendant la guerre du Biafra, avant d'être affecté en 1969 à la Délégation suisse auprès de l'OCDE. En 1976, il est nommé Conseiller économique à l'Ambassade de Londres. En 1980, il rejoint la délégation suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles. En 1984, Jean-Pierre Zehnder est nommé Ambassadeur au Zaïre, en République populaire du Congo et en République Centrafricaine. En 1989, il devient Ambassadeur en Inde, au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal.

Abonnez un de vos amis au **Messenger**

Oui, je souscris à un abonnement d'un an au Messenger Suisse pour :

Nom
Prénom
Adresse
CP/Ville

Au prix de :

France 175FF

DOM/TOM et étranger 190FF

Abonnement de soutien à partir de 200FF

Mes coordonnées :

Nom/prénom
CP/Ville

Suisse


11 numéros par an

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de FSSP/MS à renvoyer à :
Le Messenger Suisse, Service des abonnements, BP 55, F-30250 Sommières. Téléphone (16) 66.80.37.18

Trois bienheureuses Suissesses

☛ LE DIMANCHE 29 OCTOBRE, à Rome, trois femmes suisses seront béatifiées. Il s'agit de Marguerite Bays (1815-1879); Maria Theresa Scherer (1825-1888); et Maria Bernarda Bütler (1848-1924). Pour la Conférence des évêques suisses, ces trois béatifications soulignent l'importance des


femmes dans l'Eglise catholique suisse.

Les trois élues deviendront donc des bienheureuses, et non des saintes -c'est la différence entre béatification et canonisation- dont le culte n'est autorisé que là où le Saint-Siège le prévoit. 

DROGUE

L'ONU critique la Suisse

☛ DANS SON RAPPORT DE 1994, l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants (OICS) critique la Suisse pour sa politique en matière de drogue. L'institution onusienne rejette catégoriquement tous les projets de légalisation de la drogue, assurant que cela ne fait que favoriser l'augmentation de la consommation. L'OICS dénonce également l'existence de marchés ouverts de la drogue, tels que fut le Letten, qui ne

font qu'étendre le problème de la drogue. La distribution légale d'héroïne ou de cocaïne est également mise en question dans le rapport, avec les dangers qu'elle représente pour la société. Le rapport demande à la Suisse de ne pas multiplier les essais de distribution légale. L'OICS critique aussi la mise à disposition des toxicomanes de seringues stériles. 

SPORT

Ski

☛ Coupe du monde


TRENTE ANS, TROIS COUPES! Vreni Schneider est devenue la première Suissesse à remporter trois fois la Coupe du Monde au classement général. La Glaronnaise se hisse au niveau mythique d'Annemarie Moser-Pröll, bien que l'Autrichienne ait totalisé six victoires en Coupe du Monde. Vreni Schneider, de son côté, peut aligner trois titres olympiques et trois titres mondiaux, en dix ans de présence au meilleur niveau. Et la Glaronnaise hésite encore à abandonner la compétition.

Du côté masculin, le champion a une personnalité radicalement différente de Vreni Schneider. L'une est discrète, l'autre n'a de cesse de faire parler de lui. Trois fois second au classement général de la Coupe du Monde de ski, Alberto Tomba a enfin décroché la lune. Il est le premier Italien à conquérir la boule de cristal depuis

son entraîneur Gustavo Thöni, il y a 20 ans.

A noter également, la victoire du Français Luc Alphand en descente, 28 ans après Jean-Claude Killy. Une consécration longtemps attendue par le skieur de Serre-Chevalier, qui fêtera ses 30 ans en août prochain. Décidément, la Coupe du Monde 1995 a souri aux trentenaires!

☛ Chantal Bournissen prend sa retraite

LA SKIEUSE VALAISANNE Chantal Bournissen a disputé sa dernière saison de compétition. A 28 ans, elle estime qu'il est temps pour elle de déchausser, même si elle avoue avoir hésité avant de prendre sa décision. En huit ans de carrière au plus haut niveau, Chantal Bournissen a remporté sept épreuves de Coupe du Monde, six descentes et un super-G. 


☛ Amendes salées – La Chambre des



cantons a décidé de tripler le montant maximum des amendes pour excès de vitesse, qui passera ainsi de 100 à 300 frs.s. Il y a plus de 20 ans que ce montant était fixé à 100 frs.s. Par exemple, les amendes pour excès de vitesse de 11 à 15 km/h passeront à 200 frs.s. dans les localités, 160 frs.s. en dehors, et 120 frs.s. sur les autoroutes. Le Parti de la Liberté (ex-automobilistes) a l'intention de lancer un référendum sur cette question.

☛ **Discothèques: moins fort!** – Les jeunes de l'Union démocratique du centre (JUDC) approuvent la mise en place de valeurs limites légales pour le niveau sonore des discothèques et autres manifestations publiques. Ils soulignent cependant que les mesures légales ne pourront jamais remplacer la responsabilité individuelle des visiteurs de ces établissements. L'application rigoureuse de cette ordonnance permettra néanmoins d'éviter les effets nocifs dus à la négligence des responsables des installations, selon les JUDC.

☛ **Canal Plus** – La chaîne cryptée française Canal Plus sera commercialisée en Suisse à partir de l'automne prochain. Jusqu'à présent, Canal Plus France n'était captée en Suisse que par des décodeurs pirates. Avec l'introduction d'un nouveau système de cryptage, plus moyen de regarder Canal Plus sans être abonné.

☛ **Fromage sans lait** – Le fabricant de fromage Zingg & Co. a lancé un fromage à tartiner élaboré à partir de graisse végétale, au lieu de lait. Pour échapper aux foudres du lobby helvétique du lait, l'entreprise a choisi de fabriquer et de vendre ce produit en Afrique du Nord. Moins cher, ce fromage à tartiner se conserve aussi plus longtemps qu'un produit classique. De plus, il est sans cholestérol, ce qui permet à Zingg & Co. de viser le marché américain. 



PRESSE

Nouvelle "NZZ" internationale

La "NEUE ZÜRCHER ZEITUNG" a lancé une nouvelle édition internationale. Jusqu'à présent, on y retrouvait en grande partie les articles parus dans le journal de la veille. L'expédition des journaux, imprimés tard le soir, ne pouvait se faire sur le champ en raison de l'interdiction de vol de nuit à l'aéroport de Zürich-Kloten. La nouvelle NZZ internationale sera transmise par satellite depuis Zurich vers deux imprimeries de Francfort et Passau. Sortis des presses, les journaux pourront être acheminés dans des délais normaux en Allemagne et en Autriche. Dans sa nouvelle version, la NZZ internationale comporte quatre cahiers: étranger, économie et bourse, Suisse et Zurich, culture.

25 février: Un bouchon record de 33 km paralyse la circulation sur la N1, autour de Berne. La météo et les départs en vacances conjugués ont éprouvé la patience des automobilistes.

27 février: Le financier américain Bernie Cornfeld décède d'une pneumonie, à 68 ans. Il était le fondateur du fonds d'investissements IOS, basé à Genève, et dont la faillite avait fait grand bruit en 1970.

1^{er} mars: Le prix du paquet de cigarettes augmente de 20 centimes en Suisse, ce qui porte la hausse à 20% en deux ans. Les taxes sur le tabac rapportent environ 1,5 milliard de frs.s. par an, une somme qui atterrit dans les caisses de l'AVS et de l'AI.

4 mars: Il y a cinquante ans, l'aviation américaine bombardait par erreur Zurich et Bâle, faisant cinq morts à Zurich. L'objectif des bombardiers était en réalité de détruire les bases de stationnement du Messerschmitt 262, dans le sud de l'Allemagne. L'erreur de cible a été expliquée par un fort brouillard.

8 mars: Journée internationale de la femme. 500 femmes manifestent à Zurich pour dénoncer deux récents jugements, qu'elles estiment trop cléments, concernant des affaires de viol. Elles demandent que les abus sexuels soient punis de manière conséquente.

9 mars: Ouverture du Salon de l'auto-

mobile à Genève. Environ 1 200 modèles en provenance de 37 pays sont présentées par 320 exposants, sur 16 000 m² de stands. Après la visite du salon, les amateurs ont pu découvrir une exposition spéciale consacrée à la collection privée du prince Rainier III de Monaco. Les vrais mordus, pas du tout fatigués, se sont ensuite offert la primeur du tout nouveau Musée international de l'automobile... Sacrés marcheurs!

11 mars: La communauté tibétaine de Suisse manifeste devant l'Ambassade de Chine à Berne. Le 11 mars est l'anniversaire du soulèvement contre l'occupant chinois en 1959. Aujourd'hui, les Tibétains, devenus minoritaires dans leur pays, sont victimes de la répression chinoise.

13 mars: Le Conseil national décide de donner suite à une initiative de Werner Carobbio (PS/TI) tendant à interdire toute déduction fiscale des pots-de-vin, ceci afin de ne pas encourager la corruption.

16 mars: Le gouvernement tessinois se déplace à Berne pour attirer l'attention du Conseil fédéral sur la situation économique difficile que connaît aujourd'hui le Tessin. Fermeture de l'usine Von Roll de Monteforno, de l'aéroport d'Ambri, refus du projet tessinois pour l'Expo 2001, les raisons au mécontentement des élus ne man-

quaient pas.

17 mars: La Suisse devient le 27^{ème} Etat signataire de la Convention sur les armes chimiques. Cette Convention, qui vise à éliminer ce type d'armes, entrera en vigueur dès que 65 Etats l'auront signée.

21 mars: Renato Ruggiero, ancien ministre italien du Commerce extérieur, sera vraisemblablement le premier directeur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Après le retrait du candidat mexicain Carlos Salinas et le désistement du sud-coréen Kim Chul-Su, ce diplomate de 64 ans devrait entrer en fonction le 1^{er} mai, sauf ultime rebondissement.

23 mars: Manifestation de 120 employés de l'aciérie de Monteforno devant le Palais fédéral. Von Roll a préféré fermer cette usine tessinoise, plutôt que de la vendre, alors qu'un candidat à la reprise sérieux existait. Les manifestants chiffrèrent à 250 le nombre d'emplois ainsi perdus.

26 mars: Entrée en vigueur des accords de Schengen. L'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal vont peu à peu supprimer leurs frontières intérieures, pour ne former qu'un espace dans lequel leurs citoyens respectifs pourront circuler sans avoir à montrer leurs papiers.